



Communiqué de presse  
22 novembre 2019

## Le Département de Seine-Saint-Denis signe une convention avec le FIPHFP et renforce sa politique emploi-handicap

**Stéphane Troussel, Président du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, et Marc Desjardins, Directeur du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), ont signé vendredi 22 novembre une nouvelle convention triennale (2019-2021).**

Signée à l'occasion de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées, cette convention - la quatrième du genre – prolonge l'engagement pris depuis 2009 par le Département de Seine-Saint-Denis avec le FIPHFP. Elle conforte ainsi un peu plus dans la durée la politique handicap du Département, aujourd'hui employeur reconnu en la matière, avec un taux d'emploi direct de personnes en situation de handicap de 9% en 2018, significativement au-dessus du taux légal de 6% (sur un total de 8000 agents).

*« L'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap est avant tout une question d'égalité. Cette boussole nous guide dans nos politiques publiques mais en tant qu'employeur, pour faire de notre collectivité un lieu où les compétences des personnes handicapées puissent pleinement s'exprimer. C'est en effet de notre devoir de nous montrer exemplaire, et je suis heureux que nous y parvenions depuis plusieurs années grâce au soutien du FIPHFP et de la Banque des territoires. »* **Stéphane Troussel, Président du Département de Seine-Saint-Denis**

### Trois priorités soutenues par le FIPHFP et la Banque des Territoires

Cette nouvelle convention va permettre d'appuyer en particulier trois priorités :

- Favoriser l'accès à l'emploi en poursuivant la dynamique de recrutement engagé et en mettant l'accent sur l'apprentissage ;
- Maintenir le plus longtemps possible un agent sur son poste de travail en proposant un environnement toujours plus adapté via des solutions ergonomiques et la prise en charge de prothèses auditives et de transports domicile/travail adaptés.
- Accompagner la reconversion professionnelle avec des dispositifs innovants, à l'image d'une action intégrant une activité sportive dans le parcours de reclassement et qui a reçu en novembre 2019 le prix santé et mieux-être au travail de la fonction publique territoriale décerné Mutuelle Nationale Territoriale.

Pour atteindre ces objectifs, **le FIPHFP apportera un financement de 802 350 € et le Département un autofinancement de 1 074 195 €**. Au total, ce seront donc **1 876 545 €** qui seront consacrés au maintien et à l'inclusion.

Signée par Marc Desjardins, Directeur du FIPHFP, en présence de Françoise Descamps-Crosnier, Présidente du comité national du FIPHFP, et de Marianne Louradour, Directrice régionale Île-de-France de la Caisse des Dépôts-Banque des Territoires, cette convention marque une étape supplémentaire dans le travail mené conjointement entre le Fonds et la collectivité.

*« Cette nouvelle convention est le fruit d'un travail de longue date réalisé avec le département de Seine-Saint-Denis, qui illustre que le taux légal de 6 % n'est qu'un seuil plancher et que la mobilisation en faveur du handicap se construit sur le temps long. Ce nouvel engagement va permettre à la collectivité de poursuivre la structuration de sa politique d'emploi des personnes en situation de handicap. »* a déclaré **Marc Desjardins, Directeur du FIPHFP.**

Pour la Banque des Territoires, mandataire du FIPHFP auprès des employeurs publics, ce renouvellement de convention est un révélateur des différents axes de travail avec la commune. Pour **Marianne Louradour, Directrice régionale Île-de-France de la Caisse des Dépôts-Banque des Territoires** : *« L'enjeu de la Banque des territoires est de répondre présent sur tous les territoires et notamment, sur des sujets permettant l'inclusion de tous. La signature de cette convention s'inscrit dans le cadre d'un partenariat renforcé entre la Banque des territoires et le département de Seine-Saint-Denis. Depuis plus de 20 ans, la Banque des Territoires accompagne ainsi avec succès le développement de ce territoire et notamment les interventions dans le domaine économique et du renouvellement urbain. »*

#### **À propos du FIPHFP**

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...).

Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,61 % en 2018.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : « il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget » (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

#### **À propos de la Banque des Territoires**

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

[www.banquedesterritoires.fr](http://www.banquedesterritoires.fr) @BanqueDesTerr

## **Contacts presse**

### **Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis**

Grégoire LARRIEU / [glarrieu@seinesaintdenis.fr](mailto:glarrieu@seinesaintdenis.fr) / 06 35 84 13 82

### **FIPHFP**

Romain JACQUET / TBWA\Corporate / [romain.jacquet@tbwa.com](mailto:romain.jacquet@tbwa.com) / 06 87 28 88 37

### **Banque des Territoires**

Christiane CORAND / [christiane.corand@caissedesdepots.fr](mailto:christiane.corand@caissedesdepots.fr) / 01 49 55 68 82 / 06 07 44 58 54 / @BdT\_IDF